

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07857 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom : Nadira

Date de naissance : 27/07/1960

Adresse : 67, Rue Ben Yakkach, Tadj Edine, Maroc, Casablanca.

Tél. : 06471157591 Total des frais engagés : ASX81 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24.10.2023

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Enfant

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : 17 AVR 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE GREENTOWN Dr. MELHA AZENNAR Centre Commercial Casa City Town Ville Verte 03 20 526359	26/03/23	# 37,00 #

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<p>LABORATOIRE SOQUA D'ANNAIS D. BEN MILoud 0, Bd Brahim Roudani Madrif 05 22 23 78 25 / 05 22 25 39 61 tente: 3</p>	25/03/23	B1320	1650,00 Dhs

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	00000000
35533411	11433553
	B

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1 through 8) on both the upper and lower arches. The teeth are arranged in a curve, with 1 at the center and 8 at the corners. The diagram includes directional labels: 'H' at the top, 'D' on the left, and 'B' at the bottom. Arrows point from the labels to specific teeth: 'H' points to tooth 1, 'D' points to tooth 8, and 'B' points to tooth 1.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr MAZINI BARATTE Françoise

Diplômée de la faculté de MONTPELLIER

MEDECINE GENERALE
HOMEOPATHIE

الدكتورة مزيني بارات فرانسواز

خريجة كلية مونبولي

الطب العام
الطب المثلي

117, rue Ibnou Mounir (ex Estrel)
Maârif - Casablanca
Tél. : 0522 99 17 74

117، زنقة ابن منير (استغال سابقاً)
المعاريف - الدار البيضاء
الهاتف : 0522 99 17 74



0910175416

ORDONNANCE

MR Afiche

Casablanca, le :

24 MAR. 2023

37,00

1/ Dulastan cr SV (1 boîte)

1 cr x 2 à 3/jour ~~un jour~~ 5 cr
6 jours

2/ Ceinture Lombaire



Dr MAZINI BARATTE Françoise

Diplômée de la faculté de MONTPELLIER

MEDECINE GENERALE
HOMEOPATHIE

الدكتورة مريني بارات فرانسواز

خريجة كلية مونبولي

الطب العام
الطب المثلث

117, rue Ibnou Mounir (ex Esterel)
Maârif - Casablanca
Tél. : 0522 99 17 74

117, زنقة ابن منير (استغال سابقة)
المعاريف - الدار البيضاء
الهاتف : 0522 99 17 74



ORDONNANCE

NOR Richa

Casablanca, le : 24 MAR. 2023

NFS complète + VS.

Hémoglobine glycocyanée

Urea. Creatinémie

TGO. TGP et TGT

Ferrétine

WT D2 D3

Cholestérol T HDL et LDL

Triglycérides

Dr BARATTE MAZINI Françoise
Médecine Générale
117 Rue Ibnou Mounir, Casablanca
Tél. 05 22 99 17 74

LABORATOIRE SQALLI D'ANALYSES MEDICALES

240, Bd Brahim Roudani – Ex Route El Jadida Quartier: Maarif 20100– Tél : 05 22 25 78 25 / 39 61 -
Fax : 05 22 98 84 94

Dr L. BENMILLOUD

Reçu à rapporter lors du retrait des résultats entre 17h et 18h 30

Mme NOR Aicha

Code P : 2303250034

Saisi le :25-03-2023 16:31

Organisme : RAM MUTUELLE

Prescripteur : Dr Francoise MAZINI BARATTE

N° Dossier : 2303250034



Analyses: NFS, VS, HBG, URE, CREA, MDRDG, ALT, AST, GGT, PAL, FERRI, VITD, ATB, ECBU, ASPECT

Net A PAYER	AVANCE	SOLDE
1650.00 DH	1650 DH	0.00 DH

Prélèvements à domicile
 sur rendez-vous

Dr. BENMLOUD Loubna. Médecin biologiste.

Faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca

Diplôme universitaire de qualité en sciences de la santé

Diplôme d'hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales

FACTURE N° : 230300592

CASABLANCA le 25-03-2023

Mme NOR Aicha

Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
9105	Prélèvement sanguin	E25	E
pot	pot	E25	E
0111	Créatinine	B30	B
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
0141	Gamma glutamyl transférase (GGT)	B50	B
0143	Phosphatasées alcalines	B50	B
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B
0154	Ferritine	B250	B
0182	Urée	B30	B
0216	Numération formule	B80	B
0223	VS	B30	B
0439	Vitamine D	B450	B
	Antibiogramme	B60	B
	Examen cytobactérien des urines	B90	B

Total des B : 1320

TOTAL DOSSIER : 1650.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille six cent cinquante dirham .

Code INPE : 093000214

AWB - Agence Rue Nassih Eddine
 RIB : 007 780 0003555000000328 25

مختبر الصقلبي للتحاليل الطبية
 LABORATOIRE SQALLI D'ANALYSES MEDICALES
 Dr. BENMLOUD Loubna
 240, Bd Brahim Roudani Madrif
 Casablanca - Tél: 05 22 25 78 25 / 05 22 25 39 61
 Patente: 35805014



093000214



Dr. BENMILLOUD Loubna. Médecin biologiste.

Faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca

Diplôme universitaire de qualité en sciences de la santé

Diplôme d'hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales

7j/7

Prélèvements à domicile
sur rendez-vous

Date du prélèvement : 25-03-2023 à 16:31

Code patient : 2303250034

Né(e) le : 01-01-1950 (73 ans)



Mme NOR Aicha

Dossier N° : 2303250034

Prescripteur : Dr Francoise MAZINI BARATTE

HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME (SYSMEX XS-1000i)

"Les valeurs de référence sont automatiquement éditées en fonction de l'âge, du sexe, état physiologique du patient(e)"

Hématies :	4.19	M/mm3	(3.85–5.20)
Hématocrite :	35.80	%	(35.00–45.50)
Hémoglobine :	12.50	g/dL	(11.80–15.80)
VGM :	85	fL	(80–101)
TCMH :	30	pg	(27–34)
CCMH :	35	g/dL	(28–36)
 Leucocytes :	 7 320	/mm3	(3 600–10 500)
Polynucléaires Neutrophiles :	59	%	
Soit:	4 319	/mm3	(2 000–7 500)
Lymphocytes :	26	%	
Soit:	1 903	/mm3	(1 000–4 000)
Monocytes :	15	%	
Soit:	1 098	/mm3	(<1 100)
Polynucléaires Eosinophiles :	0	%	
Soit:	0	/mm3	(0–600)
Polynucléaires Basophiles :	0	%	
Soit:	0	/mm3	(0–150)
 Plaquettes :	 187 000	/mm3	(150 000–450 000)
Commentaire :	Hémogramme normal.		

Validé par : Dr. BENMILLOUD Loubna

مختبر الصقلی للتحاليل الطبية
LABORATOIRE SQALLI ANALYSES MEDICALES
Dr. BENMILLOUD
240, Bd Brahim Roudani Maarif
Tél: 05 22 25 78 25 / 05 22 25 39 61
E-mail: labosqalli@gmail.com

Prélèvements à domicile
 sur rendez-vous

2303250034 – Mme NOR Aicha

VITESSE DE SEDIMENTATION (Méthode de Westergren)

VS 1ère heure	75 mm
VS 2ème heure	100 mm

Valeurs usuelles 1ère heure : Homme :âge/2 , Femme : (âge+10)/2

ASPECT DE SERUM

Aspect du sérum : Normal

BIOCHIMIE SANGUINE

Hémoglobine glyquée (HbA1c)

4.90 %

(HPLC: ADAMS A1C HA-8180V – ARKRAY)

Le résultat est sous réserve de l'influence de paramètres modifiant : – Durée de vie des hématies (hémorragie, hémolyse, transfusion et réticulocytose) – Maladie métaboliques, insuffisance rénale, hémoglobinopathies et médicaments
 Dans ce cas il est souhaitable de pratiquer le dosage d'une autre protéine glyquée telle la Fructosamine.

Variant Hb

Estimation de la glycémie moyenne

Absence de variant d'hémoglobine

0.94 g/L (0.70–1.10)

Interprétation des résultats selon la standardisation du NGSP:

- 4 – 6 % : Intervalle non-diabétique. (Sujet normal)
- < 6,5 % : Excellent équilibre glycémique (DNID)
- < 7 % : Excellent équilibre glycémique (DID)
- 8 – 10 % : Equilibre glycémique médiocre, action corrective suggérée
- > 10 % : Mauvais équilibre glycémique, action corrective nécessaire

« Stratégie médicamenteuse du contrôle glycémique du diabète de type 2 » selon la HAS2013.

Cas généraux :

- < ou = 7 % : La plupart des patients avec DT2
- < ou = 6,5 % : DT2 nouvellement diagnostiqués, dont l'espérance de vie est > 15 ans et sans antécédent cardio-vasculaire
- < ou = 8 % : DT2 avec comorbidité grave avérée et/ou une espérance de vie limitée (< 5 ans) ou avec des complications macrovasculaires évolutives ou ayant une longue durée d'évolution du diabète (> 10 ans) et pour lesquels la cible de 7 % s'avère difficile à atteindre car l'intensification médicamenteuse provoque des hypoglycémies sévères.

Patients avec antécédents (ATCD) cardio-vasculaires

- < ou = 7 % : ATCD de complication macrovasculaire considérée comme non évoluée
- < ou = 8 % : Patients avec ATCD de complication macrovasculaire considérée comme évoluée : (IDM) avec insuffisance cardiaque-atteinte coronarienne sévère-atteinte polyartérielle (AOMI)-accident vasculaire cérébral récent (< 6 mois)

Patients avec insuffisance rénale chronique (IRC)

- < ou = 7 % : IRC modérée (stades 3A et 3B)
- < ou = 8 % : IRC sévère ou terminale (stades 4 et 5)

Patiennes enceintes ou envisageant de l'être

- < 6,5 % : Avant d'envisager la grossesse
- < 6,5 % et glycémies < 0,95 g/L à jeun et < 1,20 g/L en postprandial à 2 heures : Durant la grossesse

Personnes âgées

- < ou = 7 % : Dites « vigoureuses » dont l'espérance de vie est jugée satisfaisante

- < ou = 8 % : Dites « fragiles », à l'état de santé intermédiaire et à risque de basculer dans la catégorie des malades

- < ou = 9 % : Dites « malades », dépendantes, en mauvais état de santé en raison d'une polyopathologie chronique évoluée génératrice de handicaps et d'un isolement social

Urée

(Dosage UV enzymatique – KoneLab 30 – Thermo Fisher)

0.28 g/L (0.20–0.50)

4.66 mmol/L (3.33–8.33)

Créatinine

(Créatine Enzymatique – Respons 920 Diasys)

6.1 mg/L (6.0–11.0)

54.0 µmol/L (53.1–97.3)

Validé par : Dr BENMILLOUD Loubna
 مختبر الصقلی للتحاليلات الطبية
 LABORATOIRE SQALLI D'ANALYSES MÉDICALES
 Dr. BENMILLOUD Loubna
 240, Bd Brahim Roudani Maârif
 Casablanca 10222
 Tél: 0522 25 78 25 / 0522 25 39 61
 Casablanca
 240, شارع ابراهيم الروداني (طريق الجديدة) (ex Route d'El Jadida) Maârif Extension. Casablanca.

Prélèvements à domicile
sur rendez-vous

2303250034. – Mme NOR Aicha

CLAIRANCE DE LA CREATININE ESTIMEE (formule MDRD)

(MDRD =Modification of Diet in Renal Disease)

Clairance:

(Clairance de la créatinine estimée pour un patient caucasien)

102 mL/min

(>60)

Classification de la maladie rénale chronique :

- G1 : Clairance normale : > ou = à 90mL/min
- G2 : Clairance légèrement abaissée : 60–89mL/min
- G3a : Clairance légèrement abaissée à modérément abaissée : 45–59mL/min
- G3b : Clairance modérément à sévèrement abaissée : 30–44mL/min
- G4 : Clairance sévèrement abaissée : 15–29mL/min
- G5 : Insuffisance rénale terminale : < à 15 mL/min.

Transaminases GPT (ALAT)

(ALT IFCC – Konelab30 – Thermo fisher)

8 UI/L

(0-35)

Transaminases GOT (ASAT)

(AST IFCC– Konelab 30 – Thermo fisher)

24 UI/L

(0-40)

Phosphatase alcaline (PAL)

(IFCC modifié– Konelab 30 – Thermo fisher)

109 UI/L

(40-110)

Gamma G.T (GGT)

(GGT IFCC– Konelab 30 – Thermo fisher)

16 UI/L

(7-45)

Ferritine

(Chimiluminescence – Cobas e 411 – Roche)

49.53 ng/mL

(20.00–200.00)

25OH–Vitamine D total (D2+D3)

(Chimiluminescence – COBAS E411– Roche)

64.37 ng/ml

(30.00–100.00)

161 nmol/L

(75–250)

Interprétation

- Valeurs souhaitables : 30 – 100 ng/ml (75–250nmol/L)
- Insuffisance..... : 10 – 29 ng/ml (25–75 nmol/L)
- Carence..... : < à 10 ng/ml (<25 nmol/L)
- Toxicité..... : > à 100 ng/ml (>250nmol/L)

BACTERIOLOGIE**EXAMEN CYTOBACTERIOLOGIQUE DES URINES**

Recueil :

Prélèvement en attente

Aspect :

Prélèvement en attente

Validé par : Dr. BENMLOUD Loubna
 مختبر الصقلی للتحاليلات الطبية
 LABORATOIRE SQALLI D'ANALYSES MEDICALES
 Dr. BENMLOUD Loubna
 240, Bd Brahim Roudani Maârif
 Tél: 05 22 25 78 25 / 05 22 25 39 61
 Attestant : 33000-11